

## CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS

### JOUEURS ADMIS :

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans et plus au 31/12/2017 sont admis à participer au championnat seniors. Les inscriptions ne se prendront sur place que pour compléter des tables.

### DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

**Clôture des inscriptions le samedi 17 FEVRIER 2017 avant minuit et présence avant 9h55 le jour de la compétition.**

Le Championnat se déroule en 2 séances (1<sup>ère</sup> séance 20 donnes ; 2<sup>ème</sup> séance 25 donnes) sans éliminés entre les 2 séances. Le classement général final sera établi par addition des points des 2 séances. Sera déclaré Champion de Midi Pyrénées le vainqueur à l'issue de la dernière position.

### ARBITRAGE :

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents.

### DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	DATE
RAMONVILLE	MARDI 20 FEVRIER 2018
ENGAGEMENT PAR JOUEUR	15€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIES	13

**Au terme de la 1<sup>ère</sup> séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance.**

### **ARBITRE :**

Le championnat de France se déroulera du 19 au 22 MARS 2017 à SALIES DU SALAT